

RISQUES ELECTRIQUES

Travailler à proximité de lignes ou réseaux électriques demande une vigilance sans faille.

Les personnes qui effectuent des opérations d'élagage dans l'environnement des lignes aériennes (transport d'électricité) sont exposées à plusieurs facteurs du RISQUE ÉLECTRIQUE :

- le contact avec l'ouvrage sous tension ;
- l'amorçage avec l'ouvrage sous tension qui prend la forme d'arcs électriques ou d'étincelles ;
- les contacts avec une pièce conductrice portée fonctionnellement ou fortuitement à un potentiel différent de celui de la personne exposée ;
- l'arc électrique provoqué par un amorçage ou un court-circuit.

Tous ces facteurs peuvent être à l'origine :

- de chocs électriques (électrisation ou électrocution) ;
- de brûlures corporelles externes ou internes ;
- d'atteintes du système optique par éblouissement ;
- d'atteintes du système auditif ;
- d'effets indirects (chutes, incendies, explosion, etc.).



Conséquences accidentelles

Le danger vient de la quantité du courant qui traverse le corps humain.

Plusieurs situations peuvent se présenter avec des conséquences plus ou moins graves :

- **la secousse électrique** est le cas le plus fréquent et le plus bénin. Il n'y a pas toujours perte de connaissance. Dans le cas où la perte de connaissance a lieu, celle-ci est généralement de courte durée. La victime peut être projetée en arrière suite aux contractions musculaires liées à la décharge. Quoi qu'il en soit, il est impératif de voir un médecin suite à une secousse électrique importante même si aucun symptôme n'est apparent ;
- **le choc électrique** s'accompagne dans un premier temps d'une perte de connaissance sans arrêt cardio-respiratoire. La situation peut éventuellement se dégrader. À la perte de connaissance peut s'associer un arrêt ventilatoire. Celui-ci est généralement dû à une tétanisation du diaphragme (se référer au cadre du SST pour les soins à apporter) ;
- **l'état de mort apparente d'emblée** est constaté. La victime ne répond pas aux questions (inconscience) et l'arrêt cardio-respiratoire est constaté (se référer au cadre du SST pour les soins à apporter) ;
- **la fibrillation ventriculaire** qui entraîne un risque mortel (se référer au cadre du SST pour les soins à apporter) ;

- **les brûlures dues à un arc électrique sans amorçage*** sont des brûlures externes semblables aux brûlures thermiques. Ces brûlures sont localisées aux parties découvertes du corps (non protégées par des vêtements) ;
- **les brûlures électrothermiques** sont des brûlures internes dues au passage du courant à travers le corps humain. Ce type de brûlures provient d'un contact direct avec un élément sous tension ou d'un arc avec amorçage. Ces brûlures sont seulement visibles aux points de contact sur la peau ;
- **les brûlures cutanées** sont dues à l'inflammation des vêtements entraînant la victime dans la catégorie des grands brûlés.

*Jusqu'à preuve du contraire,
une ligne électrique doit toujours être considérée comme étant sous tension.*